

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

numéro
CM_240319_07

L'an deux mille-vingt quatre, le dix neuf mars,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	22
exprimés	29
vote	
pour	22
contre	0
abstention	7

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadhila BENAMMAR KOLY, Izia GOURMELON, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Nathalie ROCOPLAN, Nathalie SYZ à Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Gaëlle LEVEQUE, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES

OBJET :	Approbation du projet de création du terrain de grands jeux en synthétique au stade André BEAUMONT et du plan de financement
----------------	---

VU le règlement de l'agence nationale du sport,

CONSIDÉRANT qu'avec les années de sécheresse qui se succèdent, il devient impossible d'entretenir la pelouse du stade André Beaumont correctement tout en respectant les interdictions d'arrosage,

CONSIDÉRANT qu'avec un stade en pelouse, la contrainte d'usage est de douze heures par semaine alors qu'un synthétique peut être utilisé quarante heures par semaine ce qui permettra d'ouvrir le lieu à un public beaucoup plus large,

CONSIDÉRANT qu'en termes d'entretien un stade synthétique coûte quatre fois moins cher qu'un stade en pelouse sans compter le temps de travail des agents gagné sur l'entretien des vestiaires et les facilités de pose des poteaux : les études montrent que sur une durée de vie d'un équipement, le coût d'une heure d'usage d'un stade synthétique coûte environ trente-cinq euros (35 €) et qu'une heure d'un stade sur pelouse coûte cent-trente-cinq euros (135 €),

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les sous-couches ne sont plus composées de matériaux carbonés mais en matériaux issus de l'agriculture (maïs ou olive) et qu'un stade synthétique est parfaitement drainant et perméable, ce qui est important dans le contexte d'épisodes cévenols,

CONSIDÉRANT que le coût du terrain de grand jeu en synthétique est d'un-million-soixante-dix-huit-mille-deux-cent-vingt-neuf euros et vingt-cinq centimes Hors Taxes (1 078 229,25 € HT),

Qui l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de création du terrain de grands jeux en synthétique au stade André BEAUMONT et le plan de financement suivant, le montant du projet étant estimé à un-million-soixante-dix-huit-mille-deux-cent-vingt-neuf euros et vingt-cinq centimes Hors Taxes (1 078 229,25 € HT), :

- Agence nationale du sport : 150 000,00 euros,
- Fédération française de football au titre du fonds d'aide au football amateur 50 000,00 euros,
- État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 200 000,00 euros,
- Conseil régional Occitanie 200 000,00 euros,
- Conseil départemental de l'Hérault : 210 000,00 euros,
- Commune de Lodève : 268 229,25 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : S'ENGAGE** à inscrire l'opération au budget 2024 pour réaliser celui-ci au chapitre 21,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240319-lmc110325-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/03/24
Date de publication : 27/03/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Signé électroniquement par:

Le dix neuf mars deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Gaëlle LEVEQUE



RÉHABILITATION DU COMPLEXE BEAUMONT réalisation d'un terrain de grand jeu en synthétique



En superposition, une proposition de maillage des différents lieux sportifs intégrant les trajets précédents dans une démarche de création d'espace public piétonnier, identifiant ainsi les zones potentielles de conflit modes doux / voiture.



UNE SITUATION STRATÉGIQUE

Trois objectifs :



Ouvrir ces terrains avec de grandes qualités paysagères en bordure de Soulondres aux Lodévois dans le cadre d'un espace public de qualité



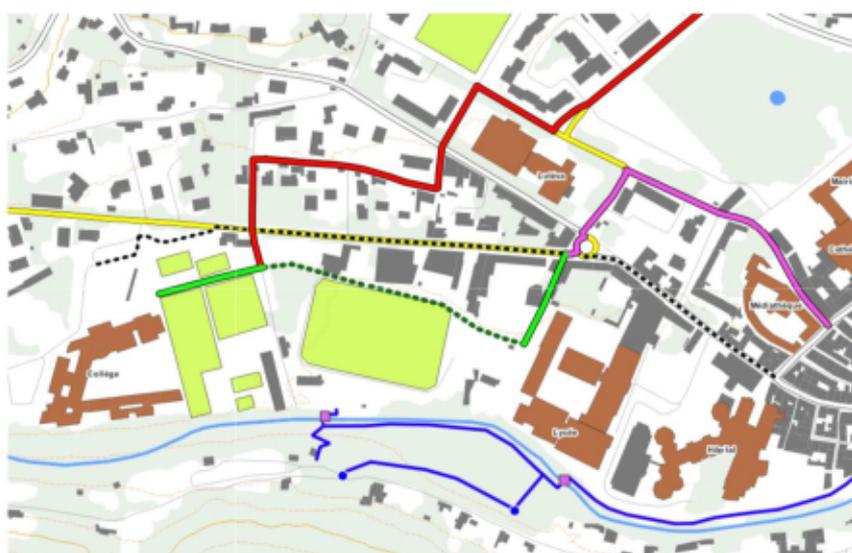
Favoriser l'accès au lycée et au collège dans le cadre des mobilités douces en sécurisant les flots des élèves depuis la gare routière scolaire



Faciliter la circulation piétonne avec le chemin des tines grâce au gué sur la Soulondres et la nouvelle circulation dans le site

UN PROJET
URBAIN
D'ESPACE
PUBLIC
ET DE MOBILITÉS
DOUCES

LIAISON CENTRE
VILLE – COLLÈGE
ET GARE
ROUTIÈRE LYCÉE
1 / 2



Le cheminement piéton est assuré par le trottoir de l'avenue Joseph Vallot qui ne nécessite pas d'intervention (en pointillés noirs).

La proposition vélo comprend uniquement du jalonnement au niveau de la liaison nord (en rouge).

La liaison depuis le centre passe par la rue du Colombier puis intégrera le projet de réaménagement du complexe Beaumont (en violet et vert).

Liaison Centre-Ville en Rouge



LIAISON CENTRE VILLE – COLLÈGE ET GARE ROUTIÈRE LYCÉE 2 / 2

UN PROJET SPORTIF POUR DE NOMBREUX USAGERS

-  Les 950 lycéens
-  Les 850 collégiens
-  Les 400 primaires des 4 écoles de la ville
-  Le club d'athlétisme
-  Les clubs de foot (250 licenciés) et de rugby (350 licenciés)
-  Les jeunes hors temps scolaires
-  Les Lodévois

AVEC UNE
PREMIÈRE
TRANCHE le
terrain de grand
jeu et les espaces
AUTOUR DU
STADE



UN SYNTHÉTIQUE

- Pour faire face au réchauffement climatique et la récurrence de la sécheresse
- Maintenir un espace non imperméabilisé
- Anticipant la réglementation européenne sur les matériaux utilisés : la couche de base sera en produits naturels (maïs ou liège)
- Pour faire des économies de fonctionnement
- Passer de 12h d'usage à 40h par semaine pour une ouverture à un large public
- Et une piste pour la course pour les cours d'athlétisme

LE STADE



LE FINANCEMENT du terrain de grand jeu

Plan de financement

	FINANCEUR	€
État	Dotation de soutien à l'investissement local	200 000,00 €
Fédération française de football	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	50 000,00 €
Agence nationale du sport		150 000,00 €
Conseil régional Occitanie		200 000,00 €
Conseil départemental de l'Hérault		210 000,00 €
Commune		268 229,25 €
TOTAL		1 078 229,00 €